

Le Soleil

Hebdomadaire Indépendant Nigérien d'information, d'Opinion et de Reflexion - N° 203 du 23 Décembre 2010 - Prix 300 F CFA

Le gouvernement annonce le processus du procès de l'ancien président Tandja :

Accusé, levez-vous !

Le train est désormais en route. Le 14 décembre dernier, la Cour d'Etat a au cours de son audience du jour s'est déclarée favorable à la levée de l'immunité de l'ancien président Tandja Mamadou, gros artisan du Tazartché et tous ses autres avatars que nous résumons tout simplement en une grande bataille de démolition de nos acquis démocratiques, rien que pour assouvir le désir d'un homme (celui de rester mordicus accroché au pouvoir et donc à ses nombreux privilèges !), sa soif de tout résumer à sa personne, lui qui se croyait un véritable messie, un éternel intouchable jusqu'au 18 février quand tout s'effondre comme beur au soleil lorsque le patron de la Compagnie d'Appui, le nommé Djibo Salou en décidera autrement pour le chasser du pouvoir par une belle et mémorable matinée à la grande satisfaction de tous.



La liste définitive des candidats l'élection présidentielle de 2011 !

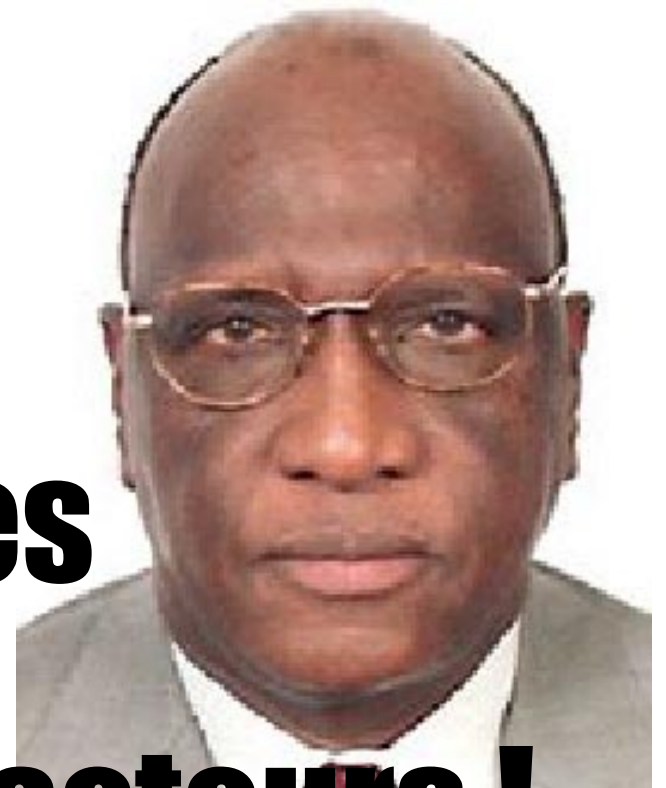
Onze (11) candidats, un recalé.... !

**Arrêt de la Cour
Constitutionnelle
de Transition statuant
en matière électorale validant
les candidatures à
la présidentielle de 2011**

A B C

et ses

détracteurs !



32° édition du championnat national de lutte traditionnelle " Tillabéry 2010 " !

Le champion 2010 emportera le sabre et... 10 millions de FCFA !

La 32° édition du championnat national de lutte traditionnelle se déroule en ce moment à Tillabéry dans d'excellentes conditions d'organisation. Mis à part une rixe déjà oubliée entre les délégations de Maradi et de Tahoua, personne ne se plaint d'un quelconque aspect de l'organisation. Dans l'ensemble devrions-nous dire, tout se déroule comme sur des roulettes à la grande satisfaction du ministre des sports le général de brigade Mai manga Oumara. C'est donc à juste titre qu'il a dès son discours de lancement de la compétition annoncé quelques nouveautés de l'édition 2010 du tournoi. Comme innovation majeure, il faudra souligner la

décision des responsables du ministère des sports de gratifier le champion 2010 en plus du célèbre sabre, un pactole de dix (10) millions de FCFA, somme rehaussée d'au moins 10 fois sa valeur initiale. Par ailleurs, les titulaires de chaque écurie régionale toucheront au terme du tournoi chacun, la somme de 100.000 Fcfa. Les suppléants quant à eux retourneront chacun avec une prime de 50.000 FCFA, la preuve, qu'ils n'ont pas eux aussi un déplacement inutile à Tillabéry. Il y a lieu de s'en réjouir car il s'agit en l'occurrence d'un grand effort de valorisation de notre championnat national de lutte traditionnelle qui à notre avis devrait

songer à évoluer vers des formes encore plus économiques. Ailleurs comme au Sénégal, les spectateurs n'ont pas droit à des séries de combat étalés sur plusieurs jours, mais qu'à une seule rencontre de gala, mais les lutteurs sont mieux rémunérés. La conséquence de cet état de fait est tout simplement que la lutte est une véritable institution accompagnée par de nombreux sponsors d'où sa grande importance tant pour les acteurs du milieu de la lutte que pour l'économie du pays tout entier si l'on imagine les millions drainés autour de la lutte.

A défaut de leur emboîter le pas, nous devons au Niger

trouver des formules pour mieux valoriser la lutte traditionnelle ou encore pour permettre à ceux qui la pratiquent de trouver éventuellement leur compte. Les réflexions devront alors se poursuivre pour le plus grand bonheur de la lutte elle-même. Côté compétition, la bataille pour le sabre et les dix millions de FCFA se poursuit activement et à la date d'aujourd'hui l'on enregistre qu'une vingtaine d'invaincus encore en course pour le sacre. Des grands connus, l'on ne retient parmi eux que des lutteurs comme Oumarou Ali Bindigaou de Maradi, l'ancien champion au titre de Niamey Mahamadou Abdoulkarim qui évolue cette année dans les rangs de l'écurie de Tahoua, un autre champion, le sortant Laminou Maidaba d'Agadez et des jeunes espoirs découverts cette année à Tahoua, Niamey et Dosso. Finalement c'est dans le lot cité plus haut qu'il faille s'attendre à connaître le futur champion.

Garba Tabazza

NE SOUFFREZ PLUS EN SILENCE

Tous de vrais témoignages de véritables personnes avec leurs noms complet et leurs villes.

*Je dors comme un bébé. Je suis si heureux d'avoir découvert cette tisane excellente. Je me levais plusieurs fois par nuit pour uriner. Maintenant je dors comme un bébé. Je vous recommande fortement ce produit miraculeux.

Emmanuel Deschênes, Chalesbourg, QC

*C'est merveilleux. J'allais aux toilettes pour uriner presque à toutes les heures. Maintenant j'y vais à peu près trois fois par nuit et des fois juste une fois. C'est merveilleux, je me sens plus reposé. Andrien Houle, Victoriaville QC.

* J'ai retrouvé ma joie de vivre. J'ai commencé à boire votre tisane, dans les jours qui suivent une légère amélioration fut constatée. Après 4 semaines un soulagement de 90%. Je suis un homme heureux. Je me levais 5 à 7 fois par nuit en plus de changer régulièrement de sous-vêtement. Maintenant, je lève 1 à 2 fois la nuit et je n'ai plus d'écoulement. Je voulais vous écrire juste pour vous dire que je suis très satisfait car j'ai retrouvé ma joie de vivre. Ronald St6Martin, St-Robert, QC

* Je dors mieux ! Je me levais 3 fois par nuit. Maintenant presque toutes mes douleurs sont parties. Je me lève qu'une seule fois. Je dors mieux. Trois fois merci à Bell Prostate, Roland Thauvette, Grand-Ile, QC

*Elle a changé ma vie. La Tisane m'a fait entièrement du bien, elle a changé ma vie. Je la recommande à toute personne qui comme moi avait de la misère à uriner. J'ai constaté de l'amélioration dès les premiers jours. Je continue d'en prendre, ça fait tellement du bien. Je me sens mieux à 100% après un mois. Merci à vous. J. Marc Larrivé, Matane QC.

* Elle soulage vraiment. Je me levais jusqu'à trois fois la nuit pour les toilettes, maintenant je m'y rends seulement une fois. Je n'hésite pas à la conseiller. Elle soulage vraiment. Cette Tisane vaut la peine d'être essayée. Roger, Bécancour, QC

la prostate désormais maîtrisée ! grâce à :

BELL

Tisane Ezee Flow pour la PROSTATE
Succès à 99%

Efficacité prouvée

Facile à utiliser

Garantit un

écoulement plus aisé

de l'urine Met fin aux

petites gouttes,

brûlures et fréquentes

Incursions aux

toilettes. Permet

d'éviter la Sonde et les

couches pour

grandes personnes

Le Soleil

Journal indépendant

B.P: 224 Tél : (00227) 96 67.85.44

E-Mail: soleil_niger1@yahoo.fr

Niamey .Niger

Directeur de publication

Moulaye Abdoulaye

Cél : 96 67 85 44

Redaction

Moussa Zakari Kora

Garba Tabaza

Moussa Amadou

Alassane Ibrahim

Impression: NIN

1000 Exemplaires

Le gouvernement annonce le processus du procès de l'ancien président Tandja :

Accusé, levez-vous !

Le train est désormais en route. Le 14 décembre dernier, la Cour d'Etat a au cours de son audience du jour s'est déclarée favorable à la levée de l'immunité de l'ancien président Tandja Mamadou, gros artisan du Tazartché et tous ses autres avatars que nous résumons tout simplement en une grande bataille de démolition de nos acquis démocratiques, rien que pour assouvir le désir d'un homme (celui de rester mordicus accroché au pouvoir et donc à ses nombreux privilèges !), sa soif de tout résumer à sa personne, lui qui se croyait un véritable messie, un éternel intouchable jusqu'au 18 février quand tout s'effondre comme beur au soleil lorsque le patron de la Compagnie d'Appui, le nommé Djibo Salou en décidera autrement pour le chasser du pouvoir par une belle et mémorable matinée à la grande satisfaction de tous. Ainsi donc s'écroule et soulève la poussière tout un édifice, « un système de corruption et de gabegie » que les commissaires de la commission nationale de lutte contre la corruption n'en finissent pas de découvrir pantois à chaque fois, dans presque tous les démembrements de notre administration. Nous le disions, pour rétablir l'Etat dabs ses droits et faire la lumière sur ce qui s'est passé pendant les dix ans de gouvernance Tandja, les autorités de la transition ont donné mandat à une commission nationale dite de « moralisation de la vie politique, économique... » pour mener des investigations. A la date du 17 décembre 2010, selon le chef de l'Etat Djibo Salou, une bagatelle d'argent estimée à plus de 37 milliards de nos francs a été engloutie dans le gros ventre du système Tandja et la commission n'a pu recouvrer que quelques 04 milliards de nos francs. Dans la foulée, le général de corps d'armée Djibo Salou annonce que l'argent recouvrer servira à la construction d'un grand hôpital de référence à Niamey. Une belle œuvre salvatrice s'il le faut.

.Puis, la commission s'est mise au travail comme il le fallait. De grosses légumes du régime et de l'Administration ou même des sociétés d'Etat ont tout à tour été épin-

glées et confondues. Incapables de rendre à l'Etat ce dont ils l'ont injustement spolié, la plupart d'entre eux croupissent dans les geôles du pays attendant avec beaucoup de frayeur le jour de leur procès. Mais une chose est apparue au fur et à mesure des investigations des inspecteurs de la Commission e moralisation : Toutes les grosses et salaires affaires de corruption, de détournement convergent les unes après les autres vers le palais de la présidence. A l'exemple de ce responsable de société pris en flagrant délit de possession d'un compte mirobolant et bien garni du nom de la boîte qu'il dirigeait (la Sonidep), dans lequel Tandja et ses proches puisaient à satiété. Ils y avaient selon les estimations « carotté » plus de 03 milliards cinq cent millions de FCFA. L'ex-patron de la SONIDEP est depuis en détention à la prison civile de Tillabery, mais il ne faut pas se voiler la face. L'argent, il l'a remis à Tandja et ses proches, qui passaient le prendre au gré de leur fantaisie. Si détournement il y a, Amadou Dioffo pour ainsi le nommer n'en est pas pour autant l'unique bénéficiaire. Des traces ont indiqué que des personnes proches de Tandja, notamment son chauffeur un certain Djibo et d'autres membres de l'entourage familial du président ont largement émarginé sur le compte. Pourquoi donc le seul Dioffo devrait-il rendre des comptes lui tout seul. De plus, tous ceux qui avaient dirigé des sociétés d'Etat savent comment les choses se passaient. Il était difficile de dire non au chef ! Tout le monde le savait... La SONIDEP n'était qu'un seul pan de toute la toile. Tandja et ses proches ; certains de ses meilleurs amis politiques avaient mis à sac plusieurs de nos sociétés et offices publiques à dessein. Le Tazartché n'est-il pas en route ? Pour toutes ces choses apparentes et connues et d'autres qui sont tel dans une nébuleuse, l'Etat ne pouvait pas rester les bras croisés au motif que Tandja a bien travaillé pour son pays. Même à supposer qu'il a bien travaillé pour son pays, c'est aujourd'hui l'autre face de Tandja, de sa gestion que l'on découvre non sans grande surprise



d'ailleurs. Tout, absolument, toutes affaires convergent vers Tandja, ses proches mais aussi vers l'aboutissement aux forceps de son fameux projet Tazartché. Le simple bon sens devrait indiquer qu'il ne faut pas seulement demander des comptes aux seules personnes périphériques, exécutantes pendant que le véritable auteur de toute la chaîne était jusque-là absout de tous reproches. Tandja aussi est un bon Niger, tout comme les autres, tous ces gens qui croupissent en ce moment en prison. C'est donc dans l'ordre des choses devrait-on dire...

Il reste les lourdes charges qui pèsent sur l'ancien président. Elles sont croyez-nous très lourdes au regard des actes posés. Ce qui est reproché à l'ancien président Tandja : Parjure, détournements multiples de deniers publics, enrichissement illicite, trafic d'influence etc.;;Le dossier de l'ancien Tandja set selon nos sources bien scellés et transmis au procureur Général de la République, qui à son tour désignera en toute liberté le juge chargé de déterminer les causes de poursuites (chefs d'accusation) et ce, conformément aux lois en vigueur notamment, le code pénal. Sous cet angle, l'ex-président risque gros. Outre les affaires de détournement de deniers publics dont il fut le prin-

cipal bénéficiaire, les cas avérés de trafics d'influence au profit de membres de sa famille (à l'exemple de celle dite des contrats miniers qui vaut à son fils Hadiatoulaye d'être en ce moment sous les verrous à la prison de Say) et l'on est de toutes les façons loin d'épuiser la liste puisque les autres charges seront déterminées par le juge d'instruction lui-même. Et i nous devons faire le relais du chef de l'Etat actuel au lendemain de sa prise de pouvoir, rien que le parjure de Tandja peut-être considéré comme « un crime de haute trahison ». Même s'il faut prendre en compte les premières sorties médiatiques du conseil de Tandja, Maître Souley Oumarou, l'on ne peut s'empêcher de dire que celui-ci a véritablement du pain sur la planche, si même la partie n'est pas perdue d'avance. Sauf miracle, Souley Oumarou ou même Jacques Vergès, le célèbre avocat des causes perdues n'y pourront absolument rien pour empêcher à Tandja après les délices du pouvoir de gouter à la terrible épreuve de la vie en pénitence. Tandja ira droit en prison avec toutes les charges contre lui. En attendant, il devra pour sa part méditer à tout le reste lorsqu'il s'entendra lire la célèbre formule « Accusé, levez-vous ! »

Moulaye Abdoulaye.

Traduction de Tandja devant la justice :

Djibo Salou a fini par... céder !

S'il y a un nigérien qui s'est beaucoup préoccupé du sort du président Tandja, ce n'est ni un des ses nombreux amis, encore moins un quelconque membre de sa famille. Tandja doit tout simplement une fière chandelle à son « tombeur », le chef de l'Etat, le Général de corps d'armée Djibo Salou. Magnanime et surtout grand humaniste, il n'a jamais voulu « ridiculiser » Tandja, cet « ancien » qu'il n'a certes pas côtoyé sous le drapeau, mais dont il a entendu dire beaucoup de merveilles. C'est le cas de le dire, Tandja, cet ancien colonel des FAN avait joui d'une certaine réputation dans l'armée nigérienne. De même, il y avait un beau parcours. Toutes les erreurs qu'il vient de commettre sont le fait de la politique ou encore de la mauvaise perception de la politique par les hommes politiques nigériens, sinon il fut droit et même à certains égards juste. De plus même en tant que chef d'Etat, personne ne peut dire qu'il n'arien fait de bien pour son peuple et son pays. L'homme était un grand bossueur, un grand artisan du développement de notre pays, mais surtout le plus grand défenseur des populations rurales. En respect à toutes ces choses que personne n'invente et aussi pour plusieurs autres considérations qui tiennent à Djibo Salou lui-même, Tandja a jusque-là été gardé dans de très bonnes conditions... à la « villa rose », soit dans les mêmes locaux que le CSRD sis à « la villa verte ». Pour ceux d'entre vous qui ne le savent pas encore, reprenez que la Villa dite rose est une belle résidence de type présidentiel capable de rivaliser de charme avec une suite d'un grand hôtel de la taille du gawèye qui servait de case de passage à des chefs d'Etat en séjour chez nous lorsque les chambres des hôtels de la place se sont guère disponibles. Nous l'attestons, des chefs d'Etat de stature de feu El hadj Omar Bongo Ondimba ou encore Muamar El Khadafi avaient l'habitude d'y camper le temps d'un bref séjour à Niamey. Tandja ne pouvait pas se plaindre d'être gardé dans un lieu aussi sûr que luxueux. En plus, il a droit aux visites régulières de son médecin personnel, des membres de sa famille qui le souhaite, sans compter qu'il mange ce qu'il veut, bref une bonne retraite qui n'a rien à voir avec une prison. Quelques trois mois après sa chute, un chef d'Etat en l'occurrence Khadafi de la Libye a voulu intercéder en la faveur de Tandja pour qu'il soit libéré d'une part et qu'il



puisse jouir d'un exil en terre libyenne. Sa proposition fut analysée à l'occasion d'une réunion de CSRD, mais elle fut balayée d'un revers de la main. La réponse adressée à l'émissaire du président libyen fut alors du genre diplomatique : « On verra son cas plus tard, merci ! ». Mais pendant que les membres du CSRD avec à leur tête Djibo Salou

s'évertuaient à chercher une bonne sortie de scène pour Tandja, c'est sa propre famille qui lui compliquera la tâche en introduisant un dossier devant la Haute Cour de la CEDEAO. Les autorités nigériennes s'entendent alors dire par cette juridiction sous régionale que la détention prolongée de Tandja Mamadou est « arbitraire » et somme toute « ex-

tra judiciaire ».

C'est cette sorte de pression qui invariablement précipitera les choses. Peut-être qu'il n'était même dans l'intention de Djibo Salou de le juger (ce à quoi nous croyons pour notre part !). Voulait-il le garder en lieu sûr jusqu'à l'avènement des nouvelles autorités élues qui en décideront lorsque la future Assemblée Nationale s'installera ?

Il aurait fallu attendre la décision du chef de l'Etat Djibo Salou. Que la décision du sort de Tandja vienne de lui, c'est-à-dire de son cœur, lui qui a jusque-là fait preuve de largesse et de pardon à l'endroit de Tandja. Mais, c'est sans compter avec les autres. Certains y sont allés maladroitement au point de lui faire constater une certaine situation incontournable, devrions-nous dire. Le règlement du cas de l'ancien président par la voie judiciaire. Entre un procès et « un bon arrangement », ils ont choisi eux-mêmes leur option. C'est la justice qui devra trancher du cas de l'ancien président en définitive....

Dès lors, quelle autre solution a-t-on donné au Général de corps d'armés Djibo Salou ?

Que la justice soit alors..... !

M. Abdou

Elections législatives et Présidentielles :

LA TOUCHE DU MINISTRE CISSE OUSMANE !

Fini le temps des inquiétudes financières à la CENI ! Celui des contradictions aussi entre d'une part la CENI et son autorité de tutelle (c'est-à-dire le ministère de l'intérieur que dirige le docteur Cissé Ousmane) qui, il n'y a pas très longtemps rivalisaient de point de presse et de déclarations. Il est vrai que par rapport à l'ancienne formule de gestion des fonds de la CENI il y a une nouveauté qui déroutait plus d'un membre de la CENI. Le projet d'assistance électorale qui gère et régule les fonds des bailleurs de fonds traditionnels de la CENI évoluant sous la houlette de la coordination du PNUD. Désormais, avec ce projet, tous les prestataires de services et autres fournisseurs de la CENI ont l'obligation de respecter les règles-maisons, certes plus rigoureuses que celles auxquelles ils sont confrontés actuellement. Mais dans l'ensemble, l'on s'habitue finalement, puis tout rentre dans l'ordre à la grande satisfaction de tous.

Mais, les difficultés ont continué dans le fonctionnement de la CENI. Pour une fois que la CENI et les autorités du ministère ont pu accordés leur violon, ils ont fait entendre leur voix au plus haut niveau. Le chef de l'Etat, le général de corps d'armée Djibo Salou de saisir la balle au rebond pour s'en référer aux autorités de la République sœur du Nigeria. La réponse fut prompte et somme toute diligente puisqu'une délégation de haut niveau du Nigeria se déplacera à Niamey pour apporter à la CENI une assistance financière inattendue. Deux millions de dollars en espèces sonnantes pour renflouer les caisses de CENI.

Il n'y a donc plus de problèmes pour organiser les prochaines élections qui pointent à l'horizon. Le président de la CENI Abdramane Ghousmane peut se frotter la main tranquille. Le soutien du ministre Cissé ne lui fera jamais défaut. Qu'il se le dise avant tout. C'est par son



appui au haut niveau que la situation de crise qu'a connue la CENI que l'éclaircie est venue. C'est lui, l'homme de l'ombre, qui riche de son expérience a mis son poids dans la balance pour... un résultat flatteur. En attendant, Cissé et son staff restent prudents. Rester vigilants jusqu'au bout du processus ! telle est leur option du moment. Vivement donc les élections !

Moulaye .A

A B C et ses détracteurs !

Il n'existe aucun homme politique qui n'ait un ou plusieurs détracteurs quelque soient par ailleurs ses qualités intrinsèques. C'est la règle du jeu. Il ne faut donc pas s'en alarmer. Mais, au Niger, nos acteurs de la scène politique sont, comme tout le monde le sait, extrêmement sensibles à la moindre critique. Une sensibilité à fleur de peau, et dans certains cas pathologiques. Par comparaison, quand en France l'hebdomadaire satirique « le canard Enchaîné » a passé des semaines, sans vous égratigner, vous commencez à douter de votre importance dans ce pays. A B C est une exception dans le paysage politique nigérien. Quand, il lui est donné de lire certains journaux qui le critiquent sans la moindre subtilité, il s'exclame sans retenue, prenant à témoin l'assistance sur le degré de désarroi des commanditaires. Et l'on passe aussitôt, à u autre chose de plus sé-

rieux. Prenons un exemple concret. Piqué au vif par une de nos analyses, un confrère de la place, farouche défenseur devant Dieu et les hommes d'un homme politique qui a récemment connu quelques déboires, ne trouve rien de mieux que de répondre du tic au tac, donc de manière infantile, appréciation forcément subjective, et posée comme telle. Cissé en a bien ri.

Nous avons écrit que si ce parti arrivait sixième, ce serait déjà une sacrée prouesse étant donné son jeune âge. Réponse : l'U D R Tabbat ne pourra même pas être dixième (10°) de tous les partis politiques nigériens. Or, notre jeune confrère sait que du fond du cœur que ce parti qu'il défend, bec et ongle, se cherche actuellement, et ne peut en aucun cas devancer l'UDR Tabbat. Autrement dit, si le parti de Cissé est 10°, le parti qu'il soutient est donc 11°. C'est ce qu'il veut démontrer ? Trêve de gaminerie ! Il n'y a aucune raison objective pour que ce deux partis s'entredéchirent. Tôt ou tard, et par la force des choses, ils seront obligés de marcher ensemble.



Pour des raisons évidentes, mais qui peuvent échapper à un observateur passionné. Son idole le sait, et est en train d'agir dans ce sens. En politique, il n'y a qu'une seule règle : Où sont

mes intérêts. Point Barre. Mais pour masquer ce cynisme politiquement incorrect, on est obligé de la transformer en : « Où sont les intérêts du peuple ? ».

L'ASEN :

Une nouvelle association pour redynamiser l'école nigérienne !

L'Association pour la sauvegarde de l'école Nigérienne (ASEN) a tenu une assemblée générale constitutive et a élu un bureau provisoire, en attendant un recépissé du Ministère de l'Intérieur, la reconnaissant officiellement. Rappelons que ce groupement de jeunes, conduit par Mahamadou Harouna, entend déployer tous les efforts nécessaires pour que les décideurs politiques fassent tout afin que cesse dans nos établissements scolaires une sous formation endémique. On se rappelle le cri de cœur du président de ces jeunes patriotes dans un journal de la place. Voilà une initiative qui mérite d'être amplement soutenue par tous. L'avenir des nos enfants est en jeu. Courage, les jeunes !



Restaurant



Spécialités Africaines et Cuisine Rapide

Pour vos Ateliers de formation, Séminaires et autres activités du genre, notre établissement est à votre disposition.

Le meilleur accueil vous sera réservé.

Venez nous voir téléphonez-nous aux numéros ci-après.

Tél. : 20-72-69-17/96-99-54-39

B.P : 2638 Niamey-Niger

Services :

-Pause-café, -Pause-déjeuner,-Cocktail etc...

N.B : A un prix défiant toutes concurrences

La Gérante

Hamidou Zeinabou

La liste définitive des candidats l'élection présidentielle de 2011 !

Dix candidats, un seul recalé.... !

Arrêt de la Cour Constitutionnelle de Transition statuant en matière électorale validant les candidatures à la présidentielle de 2011

République du Niger
Fraternité – Travail – Progrès
Conseil Constitutionnel de Transition
Arrêt n° 02/10/CCT/ME du 22 décembre 2010

Le Conseil Constitutionnel de Transition statuant en matière électorale en son audience publique du vingt deux décembre deux mil dix tenue au Palais dudit Conseil a rendu l'arrêt dont la teneur suit :

Le Conseil

Vu la Constitution :

Vu la proclamation du 18 février 2010,

Vu l'ordonnance n° 2010-01 du 22 février 2010 modifiée portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition ;

Vu l'ordonnance n° 2010-0031 du 27 mai 2010 portant code électoral et ses textes modificatifs subséquents ;

Vu l'ordonnance n° 2010-038 du 12 juin 2012 portant composition, attributions, fonctionnement et procédure à suivre devant le Conseil Constitutionnel de Transition ;

Vu le décret n° 2010-759/PCSRD du 1^{er} décembre 2010 portant convocation du corps électoral pour le premier tour de l'élection présidentielle ;

Vu la requête en date du 17 décembre 2010 de Monsieur le Ministre chargé de l'Intérieur ;

Vu l'ordonnance n° 005/PCCT du 20 décembre 2010 de Madame le Président portant désignation d'un Conseiller-rapporteur ;

Ensemble les pièces jointes ;

Après audition du Conseiller – rapporteur et en avoir délibéré conformément à la loi

En la forme

Considérant que par lettre n° 5049/MISD/AR/DGAPJ/DLP en date du 17 décembre 2010 enregistrée au greffe du Conseil le 20 décembre 2010 sous le numéro 005/Greffe/ordre, Monsieur le Ministre chargé de l'Intérieur a saisi le Conseil Constitutionnel de Transition aux fins de se prononcer sur l'éligibilité aux élections présidentielles de 2011 des personnes nommées ci-après :

-ABDOULAYE AMADOU TRAORE

-AMADOU BOUBACAR CISSE

- Mme BAYARD MARIAMA GAMATIE HAMIDOU

-CHEIFFOU AMADOU

-HAMA AMADOU

- ISSOUFOU MAHAMADOU

- MAHAMANE OUSMANE

- MOUSSA DJERMAKOYE MOUMOUNI

- OUSMANE ISSOUFOU OUBANDAWAKI,

-SEINI OUMAROU

Considérant qu'au regard des dispositions des articles 5 et 7 de l'ordonnance n° 2010-038 du 12 juin 2010 portant composition, attributions, fonctionnement et procédure à suivre devant le Conseil Constitutionnel de Transition et 113 de l'ordonnance no 2010-031 du 27 mai 2010 modifiée portant code électoral, la requête est recevable et le Conseil Constitutionnel de Transition compétent pour en connaître ;
AU FOND

Considérant que par Décret n° 2010-759/PCSRD du 1^{er} décembre 2010, le corps électoral est convoqué le lundi 31 janvier 2011 pour l'élection présidentielle 1^{er} tour;

Considérant qu'aux termes de l'article 47 al4 de la constitution < Nu/ n'est éligible à

La Présidence de ta République s'il ne jouit d'un bon état de santé physique et

Mental, ainsi que d'une bonne moralité attestée par les services compétents »

Considérant qu'en exécution de cette disposition, l'enquête de moralité diligentée par les services de la police nationale a relevé ce qui suit :

- certains candidats sont inconnus des services de police et sont de bonne moralité ;

- d'autres ont fait l'objet de convocation par la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale et pour la promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des biens publics, pour justifier des sommes et/ou des biens présumés détournés au détriment de l'Etat ou de ses démembrements ,

- d'autres encore font l'objet de poursuites judiciaires pour les mêmes raisons.

Considérant néanmoins que l'enquête diligentée a conclu à leur bonne moralité ;

Qu'ils satisfont donc aux conditions exigées par l'article 47 al 4 de la Constitution ;

Considérant que s'agissant du sieur IBRAHIMA SAIDOU MAIGA, l'enquête a relevé des faits défilant toute bonne moralité contenus dans le procès-verbal n° 398/1/DPJ du 8 septembre 2001, à savoir : escroquerie, abus de confiance par salarié, faux et usage de faux reconnus par l'intéressé qui, par ailleurs, a signé avec son employeur d'alors une transaction aux termes de laquelle il s'est engagé à démissionner et rembourser les sommes dont le détournement a été par lui reconnu ;

Considérant dès lors que la candidature du sieur IBRAHIMA SAIDOU MAÏGA ne satisfait pas aux conditions exigées par l'article 47 al 4 sus indiqué ; qu'elle doit donc être rejetée;

Considérant que les dossiers de candidature des nommés : Mme **BAYARD MARIAMA GAMATIE HAMIDOU, SEINI OUMAROU, HAMA AMADOU, OUSMANE**

ISSOUFOU OUBANDAWAKI, MAHAMANE OUSMANE, CHEIFFOU AMADOU,

MOUSSA DJERMAKOYE MOUMOUNI, AMADOU BOUBACAR CISSE, ISSOUFOU

MAHAMADOU et ABDOULAYE AMADOU TRAORE satisfont aux conditions exigées par les articles 47 al 4 de la Constitution, 43 et 52 du code électoral ;

Que dès lors, lesdits candidats doivent être déclarés éligibles aux élections présidentielles de 2011

PAR CES MOTIFS

Reçoit Monsieur le Ministre chargé de l'Intérieur en sa requête ;

Déclare le sieur IBRAHIMA SAIDOU MAIGA inéligible aux élections présidentielles de 2011

-Déclare éligibles auxdites élections les candidats suivants :

-ABDOULAYE AMADOU TRAORE

-AMADOU BOUBACAR CISSE

- Mme BAYARD MARIAMA GAMATIE HAMIDOU

-CHEIFFOU AMADOU

-HAMA AMADOU

- ISSOUFOU MAHAMADOU

- MAHAMANE OUSMANE

- MOUSSA DJERMAKOYE MOUMOUNI

- OUSMANE ISSOUFOU OUBANDAWAKI,

-SEINI OUMAROU

- Ordonne la notification du présent arrêt au Ministre chargé de l'Intérieur et sa publication au Journal Officiel de la République du Niger Ainsi fait, jugé et prononcé par le Conseil Constitutionnel de Transition les jour, mois et an que dessus ;

Ou siégeaient: Madame SALIFOU Fatimata BAZEYE, Président, Monsieur Abdourahmane SOLY, Vice-président, Messieurs Karimou HAMANI, Abdou DAN GALADIMA, Hassimiou OUMAROU, Oumarou NAREY, Conseillers, en présence de Maître MOUSSA Issaka, Greffier en Chef.

Ont signé : le Président et le Greffier en chef

Coulisses....coulisses....coulisses...coulisses....coulisses....coulisses...coulisses....coulisses....

Le PPN RDA investi....Mahamadou Issoufou comme ...candidat à l'élection présidentielle de 2011 !

Le ton a été donné dès l'ouverture des travaux de congrès d'investiture, congrès au cours duquel sans grande surprise le PPN RDA a non seulement décidé de sa participation à toutes les échéances électorales de 2010, 2011 (locales et législatives) à l'exception de la présidentielle pour laquelle, le PPN RDA a librement décidé d'investir un de ses grands amis politiques en l'occurrence Mahamadou Issoufou, président du PNDP Tarreya. C'est sur ce candidat que le PPN RDA dit avoir porté son choix pour des raisons de ... « real politique » d'une part, mais parce qu'il est convaincu que c'est le candidat qui fera le mieux passer les messages du PPN RDA à l'endroit des électeurs nigériens. C'est donc d'une histoire de grande amitié qu'il s'agit et surtout de reconnaissance vis-à-vis d'un partenaire qui a toujours permis au président du PPN RDA de décrocher son siège à la représentation nationale. En marge de l'actualité nationale, le PPN RDA a dans une résolution, affirmé son soutien fort au Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) et félicité son candidat Alassane Dramane Ouattara pour sa brillante victoire aux présidentielles de Côte-D'Ivoire.

Un candidat à l'élection présidentielle plutôt hésitant.... !

On aura du mal à le croire. Ce ne sont pas les vingt millions de caution à verser pour y participer qu'il craint mais les autres conséquences collatérales : En effet, Hamid Algabit président du RDP Jama'a n'arrive toujours pas à se décider pour annoncer sa candidature aux prochaines présidentielles. Donc ce faisant, il rejoint lui-même les petites et moindres formations politiques dont les leaders ne peuvent prétendre aux présidentielles. Dommage ! Lorsqu'on sait que le RDP a été pendant longtemps à la remorque de tout le régime tazarché de Mamadou Tandja. On ne peut donc s'interroger sur les réelles motivations de cet attitude de Hamid qui, on le sait, n'a pas lésiné sur les moyens financiers pour s'adjuger la présidence du parti jaune à l'époque contre des candidats plus méritants. Invariablement alors l'argent ne règle pas systématiquement tous les problèmes. Hamid l'apprend aujourd'hui à ses dépens . Pauvre RDP Jama'a !

La ruée vers le Lumana FA de Hama Amadou dans la région de Diffa !

Selon toute vraisemblance, c'est tout le MNSD qui serait en train de se vider à Diffa au profit du Lumana FA de Hama Amadou. Après la valse conduite par d'anciens pontes du MNSD Nassara comme : Sani Mallam Mamane, Gremah Boukar et consorts dont on sait que tous étaient des proches de Tandja, l'on apprend que c'est de Mainé Soroa soit, le fief natal de Tandja que des militants du MNSD et non des moindres sont partis grossir les rangs de Lumana FA de Hama Amadou. Ainsi, toute la famille Wazir Adji avec en première ligne son fils l'ancien député Moussa Wazir et les autres membres du bureau local du parti PSDN Alhéri ont tous claqué la porte pour Lumana. N'est-ce pas une façon de dire à Tandja : qui creuse un grand et profond piège y tombera seul et par conséquent s'y éternisera tout seul à méditer son triste sort.

